

PROGRAMME BREIZH BOCAGE

PROGRAMM BREIZH GARZHAOUEG

BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI, et associations.

NATURE DE L'OPÉRATION

Les opérations d'investissement liées à la création, la restauration, l'amélioration et l'entretien de haies bocagères, talus ou talus boisés, ainsi que les études diagnostics suivies des travaux correspondants.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Opérations présentées dans un cadre collectif sur un territoire bien défini et répondant au cahier des charges "Breizh Bocage" ;
- Opérations collectives visant la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Le taux de l'aide départementale est fixé à 20 % du montant des investissements (volet 1 du programme comprenant exclusivement des travaux dédiés à la création de linéaire bocager avec leur maîtrise d'œuvre).

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier type à retirer auprès de la Région Bretagne ;
- Délibérations.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Région Bretagne
Service de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SAGRI)
bocage@bretagne.bzh
Tél : 02 99 27 10 94

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des routes et de l'aménagement
Service des espaces naturels sensibles
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 - 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 82 93